

*Guichet numérique
des autorisations*

GUIDE D'UTILISATION

MODULE SVES - VERSION 3.4

Mars 2022

Table des matières

DESCRIPTION DE L'INTERFACE	1
ESPACE DE CONNEXION ET DE PARAMETRAGE DU COMPTE.....	2
CADRE « S'INFORMER SUR LE REGLEMENT »	3
CADRE « FORMULER UNE DEMANDE D'URBANISME NUMERIQUE ».....	4
CADRE « SUIVRE MES DEMANDES D'URBANISME »	5
DESCRIPTION DE LA TELEPROCEDURE	7
DEPOSER UN DOSSIER	7
BLOC « FORMULER » : ÊTRE GUIDE.....	9
QUELQUES EXEMPLES D'AIDE A LA SAISIE... ..	11
BLOC « JOINDRE » : PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES.....	13
BLOC « SAISIR D'AUTRES DEMANDEURS » :	14
SAUVEGARDER LA DEMANDE	15
TRANSMETTRE LA DEMANDE	16
ÊTRE INFORME DE L'AVANCEE DE MON DOSSIER : TRAÇABILITE DES ECHANGES	18
COMPLETER LE DOSSIER	21
AVOIR ACCES A TOUTES LES PIECES DU DOSSIER, LES COURRIERS, LES ARRETES... ..	24
POUVOIR ECHANGER AVEC LE SERVICE EN CHARGE DU DOSSIER.....	25
EXPORTER LE FORMULAIRE.....	25
DELAI D'INSTRUCTION.....	26
DECISION	26
TRAVAUX	27
MODIFICATIF	28
RECREER UN DOSSIER A PARTIR D'UN BROUILLON OBSOLETE	29
DÉMARCHE POUR RECONSTITUER UN DOSSIER DANS UN CERFA A JOUR	31

GNAU DESCRIPTION DE L'INTERFACE

The screenshot shows the GNAU Operis interface with the following elements:

- Header:** GNAU logo, Operis logo, and the text "GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME".
- User Area:** A profile icon, email address "gnau.sves@carolinaweb.fr", and settings/refresh icons.
- Navigation Menu:** "S'INFORMER SUR LE RÈGLEMENT" (with sub-menus "RÈGLEMENT" and "ZONAGE"), "FORMULER UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE", and "SUIVRE MES DEMANDES D'URBANISME".
- Formulation Section:** Includes "Aide à la définition du dossier", "Informations sur la saisie de dossier", "Demander un rendez-vous", and buttons for various urban planning types: CUa, CUb, DP, DPLT, DPMI, PA, PC, DCC, DIA, PCMI, PD.
- Tracking Section:** Displays two urban planning requests with maps and details. The first request (DP 099999 21 A0014) is complete, while the second (DP 099999 21 A0009) is incomplete, with a message: "Votre dossier est incomplet, veuillez consulter la liste des pièces manquantes. Vous avez commencé à compléter votre demande, veuillez la transmettre avant le 29/07/2021."
- Footer:** "Conditions Générales d'Utilisation" and "contact" links.

Espace de connexion et de paramétrage du compte

Cadre « S'informer sur le règlement »

Cadre « Formuler une demande d'urbanisme numérique »

Cadre « Suivre mes demandes d'urbanisme »

Cadre contenant les CGU, les informations RGPD et autres...

Voici les 5 éléments de l'interface GNAU SVES. Les détails à partir de la page suivante...



ESPACE DE CONNEXION ET DE PARAMETRAGE DU COMPTE

Différentes méthodes d'authentification

Le bouton **Connexion**  situé en haut à droite de l'écran permet de se connecter à son compte. 3 modes de connexion sont disponibles :

- ▶ 1) FranceConnect : méthode sécurisée d'authentification mise en place par l'État.

A noter : Une personne morale ne peut pas utiliser l'authentification par FranceConnect qui est réservée aux personnes physiques.



- ▶ 2) Par l'intermédiaire d'un compte créé directement sur le guichet numérique.
- ▶ 3) Par l'utilisation d'un compte issu du portail citoyen de la collectivité.

A noter : En fonction des paramètres déterminés par la collectivité les options de connexion peuvent différer.

Paramètres du compte

Une fois connecté, l'icône de connexion «  » se colore en vert : «  » et permet d'accéder aux **Paramètres du compte**.



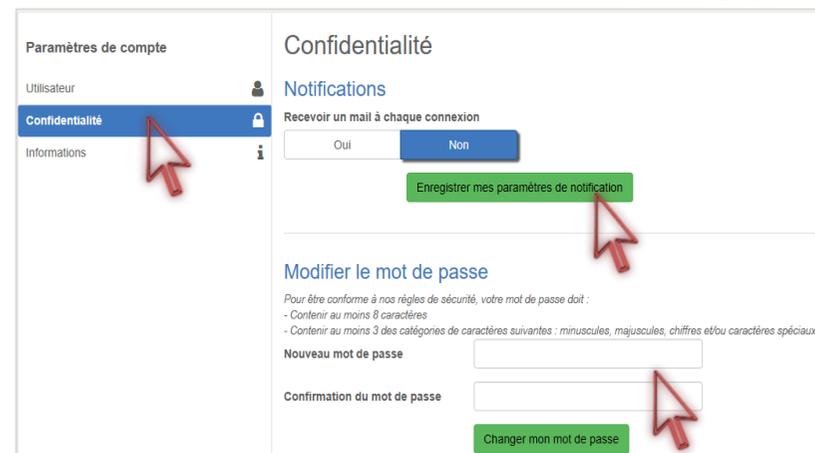
Dans l'espace **Utilisateur**, le renseignement de certaines informations est obligatoire. Cette obligation est matérialisée par l'apparition d'un message indiquant les informations manquantes.

Les informations renseignées dans cet espace seront utilisées lors de la formulation d'une demande d'urbanisme afin de préremplir certains champs relatifs aux informations personnelles.

Espace Confidentialité :

Recevoir un mail à chaque connexion : cette option permet d'obtenir un e-mail attestant la connexion au guichet numérique : « Connexion au Guichet numérique le JJ/MM/AAAA à HH:MM:SS ».

Modifier le mot de passe : Espace de mise à jour du mot de passe conforme aux normes de sécurité.



CADRE « S'INFORMER SUR LE REGLEMENT »

Dans le cadre **S'informer sur le règlement** sont présents des boutons permettant l'accès aux informations concernant les divers règlements, zonages applicables à la collectivité et sur les notes d'urbanisme.



Règlement

Ce bouton permet de consulter les règlements du document de planification de l'urbanisme en vigueur sur la collectivité : Plan local d'urbanisme (PLU), Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Plan d'occupation des sols (POS).

Zonage

Ce bouton permet de consulter le plan des différentes zones d'urbanisme figurant au document de planification de l'urbanisme en vigueur sur la collectivité (PLU, PLUi, POS).

Note d'urbanisme

Ce bouton permet de consulter les modalités d'obtention d'une note de renseignement d'urbanisme (NRU)

CADRE « FORMULER UNE DEMANDE D'URBANISME NUMERIQUE »

Le cadre **Formuler une demande d'urbanisme numérique** est dédié à la création d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme, on peut y créer des dossiers et trouver l'aide nécessaire à cette création.



Aide à la définition du dossier

Aide à la définition du dossier

Ce bouton permet de consulter les informations servant à déterminer le type de dossier à déposer selon les caractéristiques du projet d'urbanisme.

Informations sur la saisie du dossier

Informations sur la saisie de dossier

Ce bouton permet de consulter les préconisations de saisie d'un dossier, tel que les formats de fichier joint acceptés, ou leur taille maximale.

Demander un rendez-vous

Demander un rendez-vous

Ce bouton permet de consulter les modalités de contact et de prise de rendez-vous avec le service instructeur.

Formuler une demande d'urbanisme

Les boutons permettent de lancer la création d'un nouveau dossier.

Chaque bouton concerne un type de dossier dont le nom complet est disponible dans une info-bulle.

Pour pouvoir accéder à la création de dossier il faut nécessairement être connecté, si ce n'est pas le cas une fenêtre de connexion s'ouvre lors du clic sur un de ces boutons.

Une liste déroulante permet le cas échéant de choisir la commune de dépôt.



CADRE « SUIVRE MES DEMANDES D'URBANISME »

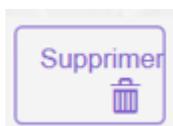
Le cadre **Suivre mes demandes d'urbanisme** permet de faire le suivi des demandes déposées ou en cours de dépôt/saisie. Les informations présentes dans ce cadre ne sont visibles qu'une fois connecté.

Chaque dossier est représenté sous la forme d'une vignette dans laquelle sont indiquées quelques informations sur la demande :

- Une carte permettant de localiser l'emplacement du dossier
- Le statut de la demande (*En cours de saisie, transmise, complète, ...*)
- La date de création du dossier
- Le numéro de la demande
- Le numéro du dossier (*pour un dossier réceptionné par le service instructeur*)
- Le nom du demandeur
- L'adresse du terrain
- Une courte description du projet



Supprimer une demande



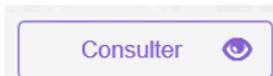
Le bouton **Supprimer** permet de supprimer une demande en cours de saisie. Cette suppression n'est possible que lorsque la demande est en cours de saisie sans jamais avoir été transmise. Une fois transmise, la suppression devient impossible.

Modifier un dossier



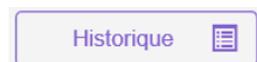
Le bouton **Modifier** permet d'éditer une demande. La modification est possible tant que le dossier n'a pas été transmis ou lorsqu'il est incomplet. En cas d'incomplétude, le centre instructeur sera en mesure de le notifier.

Voir un dossier



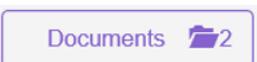
Le bouton **Consulter** permet de consulter une demande déjà transmise et échanger avec le service en charge du dossier concernant des évènements tels que des annulations, des demandes de prorogation ...

Historique de la demande



Le bouton **Historique** permet de consulter l'historique horodaté des échanges avec le centre instructeur : accusés d'enregistrement, de réception, notifications, ainsi que tous les documents : courriers, arrêtés ...

Consulter les documents transmis par le service en charge du dossier



Le bouton **Documents**, permet de visualiser les documents transmis par le service Instructeur. (Ils sont visibles également à partir de l'historique et de la consultation du dossier)



En fonction du type de dossier et de l'avancée de l'instruction, d'autres boutons sont disponibles, notamment pour déposer :

- Un modificatif
- Une DOC
- Une DAACT

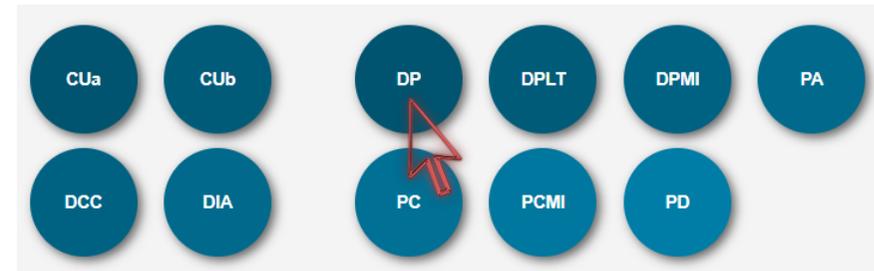
***A noter :** l'aspect de la vignette, les informations qui y figurent et les boutons accessibles évoluent tout au long de la vie du dossier... Ces éléments sont détaillés dans les chapitres suivants.*



DESCRIPTION DE LA TELEPROCEDURE

DEPOSER UN DOSSIER

Après avoir cliqué sur le bouton correspondant au type de dossier que l'on souhaite déposer ; deux méthodes de dépôt sont disponibles :



...soit utiliser le formulaire du GNAU...

Utiliser les flèches et le navigateur de pages pour parcourir le formulaire remplissable en ligne...

... ou alors importer un formulaire prérempli...

... ou cliquer sur le bouton « Importer le dossier » afin d'y intégrer le Cerfa prérempli.

A noter : en cas d'import, un premier contrôle est effectué sur le type du Cerfa, l'adresse du terrain en fonction de la commune de dépôt et l'identité du déposant et ses coordonnées mail...



Focus sur la structure du dossier

SYNTHÈSE	DU DOSSIER À OPERISVILLE
FORMULER	DP - DÉCLARATION PRÉALABLE À OPERISVILLE
JOINDRE	LES PIÈCES JUSTIFICATIVES : AJOUTER UN OU PLUSIEURS FICHIERS
SAISIR	AUTRE(S) DEMANDEUR(S)

*Le bloc «**Synthèse** » : donne accès, tout au long de la vie du dossier, aux dates et évènements de ce dernier, ainsi que le statut en cours.*

*Le bloc «**Formuler** » : donne accès au Cerfa pour la saisie des éléments déclaratifs grâce à des outils d'aide à la saisie et divers assistants.*

*Le bloc «**Joindre** » : donne accès à la liste des pièces justificatives obligatoires qui sont pré-cochées dans le CERFA et ne peuvent pas être désactivées. On peut également y ajouter toutes les pièces jugées nécessaires à l'étude du dossier.*

*Le bloc «**Saisir** » : permet d'ajouter d'autres demandeurs, qui recevront dans leurs boîtes mail toutes les notifications relatives à l'instruction du dossier auquel ils sont liés. Si le destinataire du mail ne possède pas de compte GNAU, il recevra un mail d'activation.*



BLOC « FORMULER » : ETRE GUIDE

Quelle que soit la méthode choisie pour le dépôt, des outils d'aide à la saisie sont activés afin de guider l'utilisateur. Il s'agit de :

- contrôles de cohérence des éléments déclarés,
- contrôle de la présence de fichiers dans les pièces obligatoires à joindre au dossier selon son type et ses caractéristiques spécifiques,
- liste des pièces facultatives à ajouter en fonction d'éléments contextuels du projet.

Deux déclencheurs possibles de l'aide à la saisie :

A noter : Le volet d'aide à la saisie s'affiche à gauche de l'écran.



Saisie insuffisante : transmission impossible.

Il y a 26 erreurs de saisie dans votre demande. Vous devez les corriger pour pouvoir transmettre votre demande au centre instructeur de la mairie. Veuillez consulter la liste des erreurs à gauche de l'écran.

TRANSMETTRE

1

Un clic sur « **Transmettre** » appelle l'affichage d'un message de « **Saisie insuffisante : transmission impossible** » en cas de manques ou d'incohérences déclaratives ou pièces manquantes...et appelle l'affichage d'un **volet d'aide à la saisie**.

FORMULER DP - DÉCLARATION PRÉALABLE À OPERISVILLE

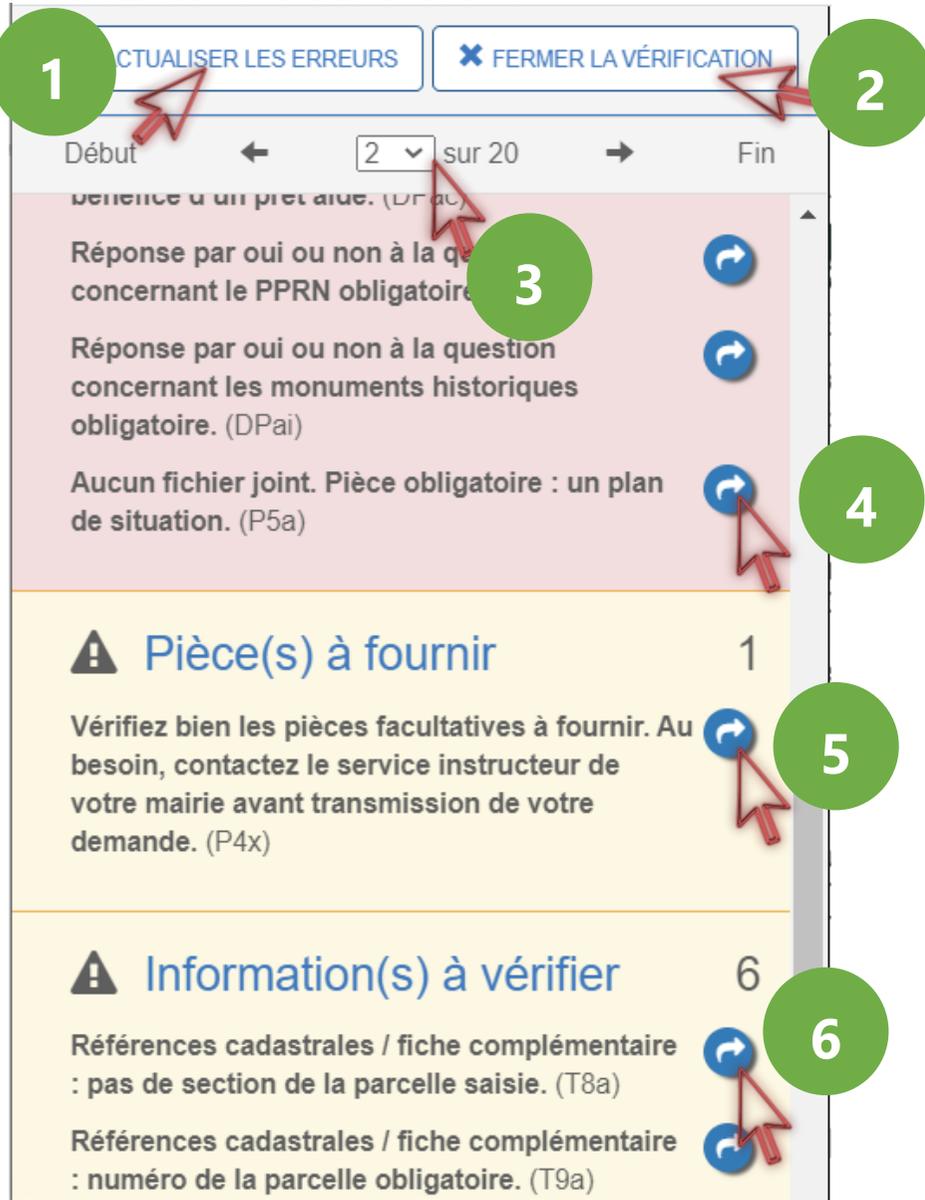
Déclaration préalable
Constructions, travaux,
et aménagements non soumis à permis

VÉRIFIER MA SAISIE

2

Un clic sur « **Vérifier ma saisie** » affiche également le **volet d'aide à la saisie**.

Focus sur le volet d'aide à la saisie :



The screenshot shows the Operis interface with a sidebar on the right containing help information. The sidebar is divided into sections with different background colors: pink for mandatory questions, yellow for errors, and orange for optional information. Numbered callouts (1-6) point to specific UI elements:

- 1**: Points to the 'ACTUALISER LES ERREURS' button at the top of the sidebar.
- 2**: Points to the 'FERMER LA VÉRIFICATION' button at the top of the sidebar.
- 3**: Points to a question in the pink section: 'Réponse par oui ou non à la question concernant le PPRN obligatoire.'.
- 4**: Points to a question in the pink section: 'Aucun fichier joint. Pièce obligatoire : un plan de situation. (P5a)'.
- 5**: Points to a question in the yellow section: 'Vérifiez bien les pièces facultatives à fournir. Au besoin, contactez le service instructeur de votre mairie avant transmission de votre demande. (P4x)'.
- 6**: Points to a question in the orange section: 'Références cadastrales / fiche complémentaire : pas de section de la parcelle saisie. (T8a)'.

- 1 Actualiser les erreurs : permet de mettre à jour la liste des erreurs à corriger au fur et à mesure que l'on complète le dossier...
- 2 Fermer la vérification : permet de fermer le volet d'aide à la saisie qui sera remplacé par un navigateur de pages...
- 3 Navigateur : permet de naviguer dans les différentes pages du formulaire avec Début et Fin (première et dernière page), la liste déroulante (numérotation de page) et flèches gauche et droite (précédente, suivante).
- 4 Aller vers une information obligatoire à fournir ou une incohérence déclarative. Ces erreurs bloquantes, en rouge, empêchent la transmission de la demande tant qu'elles n'ont pas été corrigées. Dans le Cerfa, un liseré rouge entoure également les champs contenant des erreurs.
- 5 Aller vers une pièce facultative dont il convient de vérifier la pertinence en fonction des spécificités du projet. (affichées sur fond jaune)
- 6 Aller vers des informations à renseigner dont la présence est facultative. Dans le Cerfa, un liseré orange entoure également les champs contenant ces informations facultatives.



QUELQUES EXEMPLES D'AIDE A LA SAISIE...

Assistant saisie d'adresse

Assistant de saisie d'adresse

Rechercher une adresse

1 rue de la poste

1 Rue de la Poste 38000 Grenoble
 1 Rue de la Poste 21000 Dijon
 1 Rue de la Poste 69100 Villeurbanne
 1 Rue de la Poste 74000 Annecy
 1 Rue de la Poste 95100 Argenteuil

Je ne trouve pas mon adresse

remplir le détail de votre adresse.

Boîte postale Cedex

Je valide mon adresse Fermer

Un assistant de saisie est disponible à chaque bloc de saisie d'adresse...

... si l'adresse n'est pas trouvée, il est toujours possible de faire une saisie indépendante de l'assistant, en cliquant sur « **Je ne trouve pas mon adresse** »

A noter : Dans le cadre destiné à la saisie de l'adresse du projet, l'assistant est paramétré pour proposer les adresses de la commune choisie au moment du dépôt.



Assistant de saisie des références cadastrales (DIA)

B. Situation du bien (8)

Adresse précise du bien

N° vole Extension Type de

Nom de vole Lieu-dit ou boîte postale

Code postal Localité

Superficie totale du bien

Références cadastrales de la ou les parcelles

Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Superficie totale

Lorsque l'on clique sur un champ du cadre « **Références cadastrales** »...

Assistant de saisie des références cadastrales

Les champs marqués d'une astérisque (*) sont obligatoires

Préfixe Section * Numéro * Lot

ex: 001, 011 ex: A, AD ex: 205, 1

Lieu-dit (quartier, arrondissement) Superficie totale

Les Coteaux 25

Ajouter la parcelle +

Références cadastrales

Préfixe	Section	N°	Lot	Lieu-dit	Superficie
AB	12	1		Les Coteaux	45 m²

Valider Fermer

Un assistant permet de renseigner successivement les différentes parcelles concernées...

A noter : La superficie totale du bien est recalculée en fonction des éléments recueillis dans l'assistant de saisie des références cadastrales.



Assisant de saisie du montant des commissions (DIA)

Lorsque l'on clique sur un champ du cadre « **Références cadastrales** »...

Modalités de paiement :
comptant à la signature de l'acte authentique à terme (préciser) :
Si commission, montant : 0 TTC HT Bénéficiaire : acquéreur vendeur



Un assistant permet de renseigner le détail des montants de la commission .

Assistant de saisie du montant de la commission

Bénéficiaire "Acquéreur": (Indiquez le montant de la commission en chiffres)	Bénéficiaire "Vendeur": (Indiquez le montant de la commission en chiffres)
<input type="text" value="25000"/>	<input type="text" value="15000"/>
Montant total de la commission : <input type="text" value="40000"/>	TTC HT <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Valider le montant de la commission

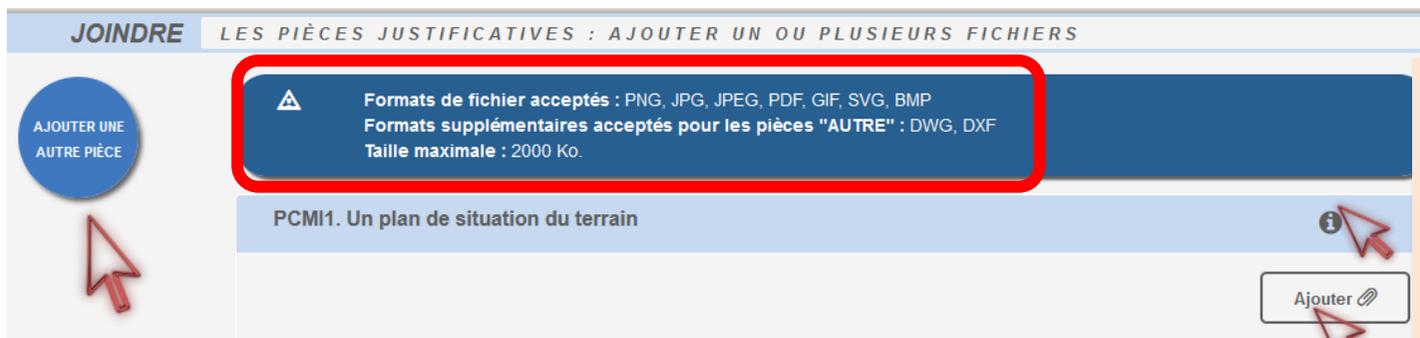
Annuler

A noter : Le montant total de la commission est calculé et inscrit sur le Cerfa dans le champ « Si commission, montant ».



BLOC « JOINDRE » : PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES

Le bouton « **Ajouter une autre pièce** » permet d'ajouter des pièces complémentaires aux pièces obligatoires.



The screenshot shows the 'JOINDRE' interface with the following elements:

- A blue button labeled 'AJOUTER UNE AUTRE PIÈCE' with a red mouse cursor pointing to it.
- A red-bordered box containing the text:
 - Formats de fichier acceptés : PNG, JPG, JPEG, PDF, GIF, SVG, BMP
 - Formats supplémentaires acceptés pour les pièces "AUTRE" : DWG, DXF
 - Taille maximale : 2000 Ko.
- A list of pieces with the first item: 'PCMI1. Un plan de situation du terrain'. To its right is an information icon (i) with a red mouse cursor.
- An 'Ajouter' button with a paperclip icon and a red mouse cursor.

Toutes les pièces obligatoires sont listées.

Le bouton  permet d'ajouter les fichiers constitutifs de la pièce.

Le bouton  permet d'avoir les informations nécessaires concernant la pièce.

A noter : Les pièces justificatives obligatoires sont pré-cochées dans le CERFA et ne peuvent pas être désactivées. Leur ajout est obligatoire afin de pouvoir transmettre la demande.

Le format et la taille des fichiers acceptés sont indiqués au-dessus de la liste des pièces. Ces éléments sont issus des choix de paramétrage de la commune.

Taille : En cas de pièce qui dépasse la taille acceptée, le GNAU propose une réduction de la taille de la pièce afin qu'il soit possible de la transmettre.

Format : En cas de format autre que ceux acceptés par la commune, le fichier n'est pas intégré dans la demande.



BLOC « SAISIR D'AUTRES DEMANDEURS » :

Cliquer sur le bouton pour chaque nouveau codemandeur à ajouter.

SAISIR AUTRE(S) DEMANDEUR(S)

AJOUTER UN AUTRE DEMANDEUR

Cliquer sur la croix pour supprimer un codemandeur.

1 - Identité demandeur

Particulier Personne morale

Civilité Madame Monsieur

Nom Prénom

Date de naissance Ville de naissance

Département de naissance Pays de naissance

A noter : il est important de renseigner l'adresse mail de chaque codemandeur afin qu'ils soient destinataires des notifications de l'administration et de créer un compte sur le GNAU dans lequel le dossier sera accessible.



2 - Coordonnées demandeur

Numéro Nom de voie

Complément d'adresse Localité

Code postal Boîte postale Cedex

Téléphone fixe Indicatif du pays

Adresse mail

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

SAUVEGARDER LA DEMANDE



La sauvegarde est possible à tout moment : un message de confirmation s'affiche.

Sauvegarder

Vos données ont été sauvegardées



OK

A noter :

- les données sont sauvegardées automatiquement à intervalles réguliers.
- un clic sur le bouton « Retour » propose une sauvegarde avant de sortir du dossier.
- en cas de coupure inattendue de la connexion, ou de fermeture de navigateur en cours de saisie, une proposition de récupération des données est proposée à la reconnexion.



Votre demande est en cours de saisie.

Déclaration préalable par Mme Cabrera Operis Carolina + codemandeur(s)
14 Rue de la Pompe 35000 OperisVille
Demande n°406, créée le 10/05/2021 11:00

Supprimer

Modifier

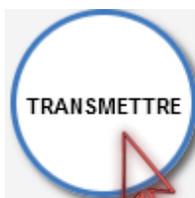
Historique

A noter :

- ✓ La demande a le statut « Votre demande est en cours de saisie »
- ✓ Le bouton « Supprimer » est disponible avant transmission.
- ✓ Le bouton « Modifier » permet de continuer la modification puis de transmettre.
- ✓ La demande porte un numéro : il ne s'agit pas encore d'un numéro de dossier.



TRANSMETTRE LA DEMANDE



Permet de déposer le dossier auprès de la commune. Une fenêtre permet d'ajouter un commentaire à la transmission et l'acceptation des conditions générales d'utilisation est obligatoire.

Transmission de la demande

Si je le juge nécessaire, j'ajoute des précisions ou des indications complémentaires à l'attention de l'instructeur en charge de ma demande d'autorisation d'urbanisme.

J'ai bien lu les [conditions générales d'utilisation](#). (obligatoire)

Début ← 11 sur 20 → Fin

✓ **Erreur(s) à corriger** 0

Pas d'erreur à corriger

En attente de confirmation par le service instructeur

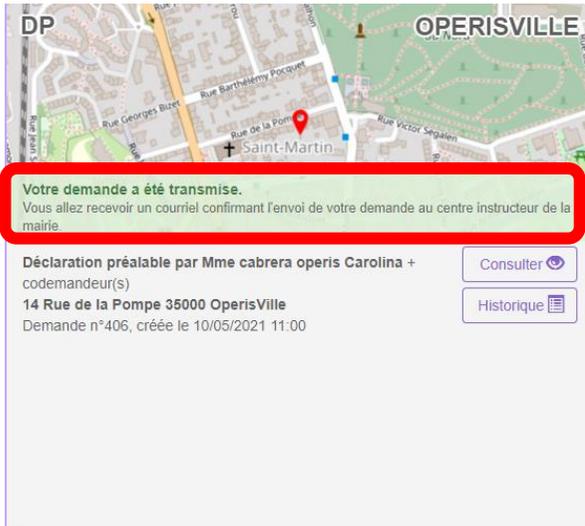
Demande transmise

Votre demande a bien été transmise, vous recevrez bientôt un accusé d'enregistrement électronique (AEE). Pensez à surveiller les messages dans le dossier SPAM de votre boîte mail.

A noter :

- *Transmettre est subordonné aux vérifications de saisies. Le volet de vérification affiche « Pas d'erreur à corriger ».*
- *Lorsque la demande est transmise, un message de confirmation informe qu'un **Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE)** est délivré pour ce dépôt.*





DP OPERISVILLE

Rue Georges Buzet
Rue Barthélemy Pocquet
Rue de la Porte
Rue Victor Segalen
Saint-Martin

Votre demande a été transmise.
Vous allez recevoir un courriel confirmant l'envoi de votre demande au centre instructeur de la mairie.

Déclaration préalable par Mme cabrera operis Carolina +
codemandeur(s)
14 Rue de la Pompe 35000 OperisVille
Demande n°406, créée le 10/05/2021 11:00

Consulter 

Historique 

A noter :

- ✓ La demande a le statut « Votre demande a été transmise »
- ✓ Le bouton « Supprimer » n'est plus disponible.
- ✓ Le bouton « Modifier » a été remplacé par le bouton « Consulter »
- ✓ La demande porte un numéro : il ne s'agit pas encore d'un numéro de dossier.
- ✓ Le bouton « Historique » permettra de connaître les dates et l'heure de prise en charge.



ÊTRE INFORMÉ DE L'AVANCEE DE MON DOSSIER : TRAÇABILITE DES ECHANGES

Les flux d'échanges entre le déposant, les codemandeurs, la commune et les services instructeurs se fait selon 3 dispositifs qui constituent le formalisme de la téléprocédure :

Chaque dépôt est tracé par une notifications par mail :

- **Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE)**
Après transmission de la demande, et à chaque dépôt numérique (pièces, évènements, DOC, DAACT...) un Accusé d'Enregistrement Électronique (AEE) est envoyé à chaque adresse électronique enregistrée. Il mentionne la date de réception de l'envoi sur le guichet ainsi que le numéro de la demande. Si, cet accusé d'envoi électronique (AEE) n'est pas fourni dans le délai d'un jour ouvré, l'usager doit considérer que sa demande n'a pas été prise en compte pour défaut de fonctionnement de son adresse électronique. Il est possible que cet AEE soit dans la boîte des spam.
- **Accusé de réception électronique (ARE)** à chaque prise en charge par la commune des éléments déposés
Suite à l'AEE, le service instructeur de la mairie dispose d'un délai de 10 jours ouvrés pour fournir un Accusé de Réception Électronique (ARE). Ce dernier contient le numéro de dossier, la date de réception atteste la bonne réception du dossier (ou pièces, évènements, DOC, DAACT...) auprès du service instructeur. Attention ce mail ne préjuge pas de la complétude du dossier.
- **Notification** à chaque point d'étape de l'instruction, de la décision et des étapes après décision. Elle est constituée d'un mail indiquant que le statut du dossier a changé dans le GNAU et le cas échéant la collectivité met à disposition un ou plusieurs fichiers de notification. Cette action constitue une notification formelle de l'acte administratif et est daté officiellement au lendemain de l'envoi du mail.

Exemple d'AEE de dépôt de dossier.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de l'enregistrement de votre demande numérique numéro 406 du 10/05/2021.

L'administration compétente dispose d'un délai de 10 jours ouvrés pour vous adresser un accusé de réception électronique, à l'adresse électronique que vous avez indiquée à cet effet. Cet accusé de réception précisera : le numéro définitif du dossier, les coordonnées du service instructeur et les prochaines étapes de la procédure.

Cet accusé d'enregistrement ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité du dossier qui dépendent notamment de l'examen à venir des pièces fournies ou à fournir.

Si l'instruction de votre dossier nécessite des informations complémentaires, le service instructeur compétent vous contactera et vous indiquera la liste et le délai imparti pour les fournir.

Ne répondez pas directement à ce message, celui-ci vous est envoyé automatiquement et aucun traitement ne pourrait être effectué sur un éventuel retour.

Cordialement,

La Mairie de OperisVille.

Madame, Monsieur,

Votre demande de Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions sur la commune de OperisVille est désormais référencée sous le numéro DP 099999 21 A0043 et reçue en mairie le 10/05/2021.

Le présent accusé de réception (que nous vous invitons à conserver) atteste de la réception de votre saisine par l'administration compétente et vous informe des prochaines étapes de la procédure. Cela ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité du dossier qui dépend notamment des pièces à fournir. Pour tout renseignement concernant votre dossier, vous pouvez contacter la mairie par téléphone au 01 69 10 00 00 ou par courrier électronique à ads@operisville.fr.

Le délai d'instruction de votre dossier est de 1 mois à compter de la date de réception par la commune. Si vous ne recevez pas de courrier de l'administration au terme de ce délai, vous bénéficierez d'une décision de refus ou d'opposition.

Toutefois, dans le mois qui suit la réception de votre dossier, l'administration peut vous écrire :

- soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu (consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...)).
- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.

Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le récépissé de dépôt.

Si vous n'avez rien reçu à la fin du mois qui suit le dépôt de votre déclaration, vous pourrez contacter la mairie :

- affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la réception
 - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique
- Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site internet urbanisme du gouvernement, ainsi que les coordonnées des magasins de matériaux.

Exemple d'ARE
de dépôt de
dossier : la
demande ayant
été prise en
charge par la
commune, le
numéro de
dossier est

Chaque étape du dossier est notifiée par un changement de statut du dossier : mise à jour de la vignette et de la synthèse du dossier.

A gauche : une demande transmise.



A droite : une demande prise en charge par la commune car un numéro de dossier lui a été attribué.

Chaque étape est tracée dans l'historique de la demande :



HISTORIQUE DE MES ÉCHANGES AVEC L'INSTRUCTEUR EN CHARGE DE MA DEMANDE

Déclaration préalable enregistrée (déposée) le 10/05/2021
Statut actuel : Votre demande a été transmise.

DEMANDEUR / CODEMANDEUR
Mme. Cabrera Operis Carolina

INSTRUCTION
date du dépôt

10/05/2021

TERRAIN
14 Rue de la Pompe 35000 OperisVille
parcelle(s) :

PROJET

Saisie cerfa initial

Transmis	le 10/05/2021 à 14:08
Reçu par le service	le 10/05/2021 à 14:10
Prise en charge par le service	le 10/05/2021 à 14:27

A noter :

- ✓ Les échanges avec le service en charge du dossier seront tracés et horodatés dans cet historique.
- ✓ C'est dans l'historique également que tous les documents transmis (incomplétudes, délais, décisions...) sont stockés et disponibles.



COMPLÉTER LE DOSSIER

Après la prise en charge d'une demande par le centre Instructeur, les informations et pièces transmises sont vérifiées. Dans certaines situations des ajustements peuvent être demandés :

- ▶ Cerfa incomplet,
- ▶ Cerfa mal rempli,
- ▶ Pièces manquantes,
- ▶ Pièces insuffisantes (mauvais document, illisibilité ...)

Toute éventuelle incomplétude est communiquée par voie électronique. Après notification il faut de nouveau se rendre sur le *guichet numérique* afin de compléter la demande dans le délai imparti ; mentionné dans le courriel et repris sur le GNAU : (voir image ci-dessous) :

- Sur la vignette,
- Dans l'historique,
- Eventuellement dans le courrier d'incomplétude présent dans le bouton « Documents ».




A noter :

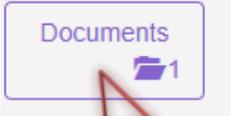
Le statut de la vignette a été mis à jour par une notification d'incomplétude.

Trois boutons sont disponibles.

Voir les détails en page suivante...

1

Cliquer d'abord sur le bouton « **Documents** », pour accéder aux éventuelles documents de notification transmis par le service en charge du dossier.



Documents transmis par le service instructeur

: Notification Pièces Manquantes sans ABF du 10/05/2021

courrier_incompletude_1_1.doc.doc

Fermer

2



Cliquer sur « **Historique** » pour relire le mail de notification. Le(s) fichiers de notification sont également disponibles dans cette interface de mail.

HISTORIQUE DE MES ÉCHANGES AVEC L'INSTRUCTEUR EN CHARGE DE MA DEMANDE

Déclaration préalable DP 099999 22 D0056 enregistrée (déposée) le 21/03/2022
Statut actuel : Votre dossier est incomplet, veuillez consulter la liste des pièces manquantes dans l'historique du dossier.

DEMANDEUR / CODEMANDEUR M. DELPEUCH Benoit	INSTRUCTION date du dépôt incomplet le limite de complétude le	21/03/2022 22/03/2022 22/06/2022
TERRAIN 1 rue de la liberté 99999 OperisVille parcelle(s) : AD 45		
PROJET Ajout d'une véranda et INSTALLATION D'UNE PISCINE ENTERREE		

Notification d'incomplétude
Reçu le 22/03/2022 à 15:57

Documents reçus le 21/03/2022

Liste des documents reçus : >

courrier_incompletude_1_1.doc

Objet : Incomplétude sur votre dossier DP 099999 22 D0056.. Message : Madame, Monsieur, Votre dossier de demande d'autorisation au titre du droit des sols, enregistré en mairie le 21/03/2022 sous le numéro DP 099999 22 D0056, est réputé incomplet. Vous recevrez dans quelques jours un courrier vous informant des pièces complémentaires à fournir pour relancer l'instruction de votre dossier. Vous disposerez alors d'un délai de 3 mois (à compter de la notification officielle par voie postale) pour le compléter. Passé ce

3

Modifier

Cliquer ensuite sur « **Modifier** » afin de compléter le dossier en fonction des indications du service instructeur. Un autre accès au courrier d'incomplétude y est disponible.

TRANSMETTRE

Cliquer sur « **Transmettre la demande** » lorsque toutes les pièces entourées de rouge ont été remplacées ou ajoutées (dans le cas de pièces manquantes).

PA3. Un plan de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords i

Un ou plusieurs documents sont à remplacer : cliquez sur le bouton info pour prendre connaissance de la demande du service instructeur i

 PHOTO.jpg

Remplacer le fichier

Télécharger le fichier

Ajouter

JOINDRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES : AJOUTER UN OU PLUSIEURS FICHIERS

Le service instructeur vous a transmis des documents i

Formats de fichier acceptés : PNG, JPG, PDF, GIF, BMP, SVG
Formats supplémentaires acceptés pour les pièces "AUTRE" :
Taille maximale : 2000 Ko.

DP1. Un plan de situation du terrain paperclip i

 logo_GNAU.jpg

Le service instructeur fournit des indications pour procéder à la substitution ou au dépôt de la pièce : ils sont disponibles ici.

Boutons pour remplacer le fichier, télécharger le fichier ou ajouter un nouveau fichier en plus de l'existant.

JOINDRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES : AJOUTER UN OU PLUSIEURS FICHIERS

Le service instructeur vous a transmis des documents i

Formats de fichier acceptés : PNG, JPG, PDF, GIF, BMP, SVG
Formats supplémentaires acceptés pour les pièces "AUTRE" :
Taille maximale : 2000 Ko.

DP1. Un plan de situation du terrain paperclip i

 logo_GNAU.jpg

AVOIR ACCES A TOUTES LES PIECES DU DOSSIER, LES COURRIERS, LES ARRETES...



A retenir :

Comme nous l'avons vu précédemment, à chaque notification du service en charge du dossier, les pièces jointes sont accessibles de manière ponctuelle grâce au bouton « Documents » au moment de la transmission.

Mais pour une consultation a posteriori de toutes les notifications et leurs pièces jointes, c'est le bouton « **Historique** » qui présente le « fil d'Ariane » de la vie du dossier.

HISTORIQUE DE MES ÉCHANGES AVEC L'INSTRUCTEUR EN CHARGE DE MA DEMANDE

Demande de permis de construire enregistrée (déposée) le 28/04/2021
Statut actuel : Votre demande de modification est incomplète, veuillez consulter la liste des pièces manquantes.

DEMANDEUR / CODEMANDEUR Mme. Cabrera Operis Carolina	INSTRUCTION date du dépôt 28/04/2021 complet le 28/04/2021 décidé Favorable le 29/04/2021 limite d'instruction le 28/09/2021 fin de validité le 29/04/2024
--	---

TERRAIN
14 Rue de la Pompe 75016 OperisVille
parcelle(s) : AZ 12

PROJET
Description des travaux

Notification d'incomplétude modificatif
Reçu le 29/04/2021 à 17:48

Saisie cerfa modificatif
Transmis le 29/04/2021 à 17:27
Reçu par le service le 29/04/2021 à 17:30
Prise en charge par le service le 29/04/2021 à 17:41

Notification de la décision initiale favorable
Reçu le 29/04/2021 à 17:09

Notification des délais
Reçu le 29/04/2021 à 17:05

Complétude
Reçu le 29/04/2021 à 16:55

Saisie cerfa initial
Transmis le 28/04/2021 à 16:09
Reçu par le service le 28/04/2021 à 16:11
Prise en charge par le service le 28/04/2021 à 16:18

A gauche les notifications du service instructeur...

A droite les dépôts et événements du déposant.

POUVOIR ECHANGER AVEC LE SERVICE EN CHARGE DU DOSSIER

Outre les échanges formalisés, un bouton « **Demandes à la commune** » est disponible afin de contacter les services en charge du dossier d'un évènement spécifique tel qu'une annulation, une demande de prorogation, une demande de certification de non opposition...



Demander à la Commune de mon dossier

Choisir une action à dans a liste

Fermer

A noter :

La liste des actions possibles (demander le retrait du dossier, une prorogation, un attestation de non opposition...) est subordonnée au statut du dossier.

EXPORTER LE FORMULAIRE



Permet d'exporter un CERFA rempli dans le guichet au format PDF. Il possible de choisir de télécharger l'ensemble des pièces complémentaires ajoutées pour compléter la demande.

Nom du fichier :	Demande
Type :	Dossier compressé

A noter :

L'ensemble des fichiers est regroupé dans une archive (Demande.zip) et enregistré à l'endroit désigné sur l'ordinateur de l'utilisateur.

Cet export pourra servir à recréer une demande lorsque le brouillon devient obsolète (changement de version du Cerfa). Cf. le chapitre dédié.



DELAI D'INSTRUCTION

Les délais d'instruction sont notifiés par mail et leur traçabilité est disponible dans l'historique du dossier. En fonction des consultations nécessaires au traitement du dossier, les délais de droit commun peuvent-être modifiés.

DP

OPERISVILLE

Clinique de la Murette

Votre dossier est complet et en cours d'instruction par le centre instructeur de la mairie.

DP 099999 21 A0010
 Déclaration préalable par Mme Cabrera Operis Carolina + codemandeur(s)
 14 Rue de la Pompe 99999 OperisVille
 Il s'agit d'une belle clôture, blanche, comme celle Mary Popp...
 Demande n°258, créée le 26/04/2021 17:39

[Consulter](#)

[Historique](#)

Complète et délais...

Notification des délais Reçu	le 29/04/2021 à 17:05	
Complète Reçu	le 29/04/2021 à 16:55	
Saisie certa initial Transmis	le 28/04/2021 à 16:09	
Reçu par le service	le 28/04/2021 à 16:11	
Prise en charge par le service	le 28/04/2021 à 16:18	

DECISION

Après analyse du dossier le centre instructeur du dossier émet une décision. Les natures de décision varient en fonction du type de dossier.

PCMI

OPERISVILLE

Clinique de la Murette

Votre demande fait l'objet d'un sursis à statuer.
 Cette suspension de la décision ne peut être prolongée au delà de deux ans.

PC 099999 21 A0010
 Demande de permis de construire Maison Individuelle par Mme Cabrera Operis Carolina
 14 Rue de la Pompe 75016 OperisVille
 Demande n°271, créée le 27/04/2021 11:33

[Consulter](#)

[Historique](#)

DIA

OPERISVILLE

Votre déclaration est irrecevable et la collectivité n'a pas à se prononcer.
 Le bien évoqué ne se situe pas dans le périmètre de l'exercice du droit de préemption urbain, dont la collectivité est titulaire.

DIA 099999 21 A0010
 Déclaration d'intention d'aliéner par CABRERA Carolina
 14 Rue de la Pompe 99999 OperisVille
 Demande n°294, créée le 28/04/2021 11:30

[Consulter](#)

[Historique](#)

DIA

OPERISVILLE

Saint-Martin

Le Maire ou le Président renonce au droit de préemption
 Vous allez recevoir une lettre de renonciation et pouvoir procéder à la conclusion de la vente.

DIA 099999 21 A0009
 Déclaration d'intention d'aliéner par CABRERA Carolina + codemandeur(s)
 14 Rue de la Pompe 35000 OperisVille
 Demande n°277, créée le 27/04/2021 14:02

[Consulter](#)

[Historique](#)

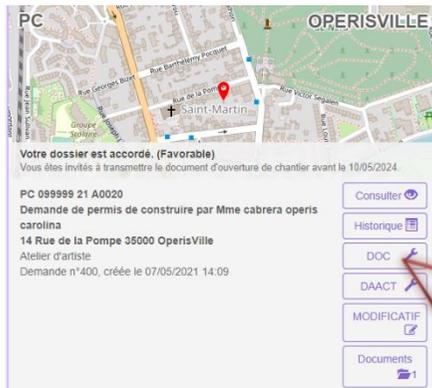
Quelques exemples de décisions...

A retenir : Les dépôts de DOC et de DAACT génèrent les mêmes envois de mails que le dépôt initial de la demande et des pièces complémentaires : AEE, ARE, complétude/incomplétude...



DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER (DOC)

Lors de l'acceptation d'un Permis de Construire (PC, PCMI) ou d'un Permis d'Aménager (PA), le dépôt d'une Déclaration de Chantier (DOC) est obligatoire et permet de signaler le commencement des travaux. Elle doit être faite dès l'ouverture du chantier.



Cliquer sur le bouton DOC, puis confirmer afin de saisir le Cerfa et pouvoir le transmettre.

Ouvrir une DOC pour votre demande

Vous vous apprêtez à ouvrir une Déclaration d'Ouverture de Chantier. Les informations de votre demande initiale seront automatiquement recopiées dans ce nouveau cerfa, veuillez vérifier que celles-ci sont toujours valides.



DÉCLARATION ATTESTANT L'ACHÈVEMENT ET LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX (DAACT)

Lors de l'acceptation d'un Permis de Construire (PC, PCMI), Permis d'Aménager (PA) ou d'une Déclaration Préalable (DP, DPMI, DPLT) le dépôt d'une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux est obligatoire et permet de signaler la fin des travaux.



Cliquer sur le bouton DAACT, puis confirmer afin de saisir le Cerfa et pouvoir le transmettre.

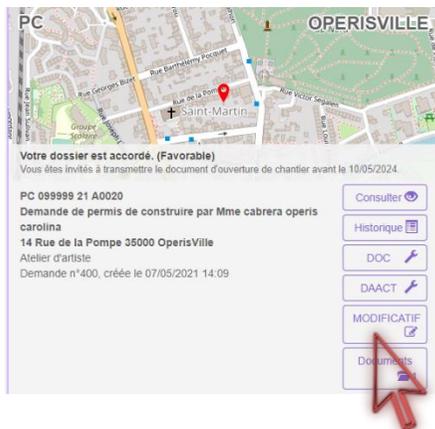
Ouvrir une DAACT pour votre demande

Vous vous apprêtez à ouvrir une Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux. Les informations de votre demande initiale seront automatiquement recopiées dans ce nouveau cerfa, veuillez vérifier que celles-ci sont toujours valides.



MODIFICATIF

Une fois un permis délivré, durant sa période de validité et tant qu'aucune DAACT n'a été déposée, il est possible de déposer un Permis Modificatif.



Cliquer sur le bouton MODIFICATIF, puis confirmer afin de saisir le Cerfa et pouvoir le transmettre.

Ouvrir un MODIFICATIF pour votre demande

Vous vous apprêtez à ouvrir un Modificatif. Les informations de votre demande initiale seront automatiquement recopiées dans ce nouveau cerfa, veuillez vérifier que celles-ci sont toujours valides.

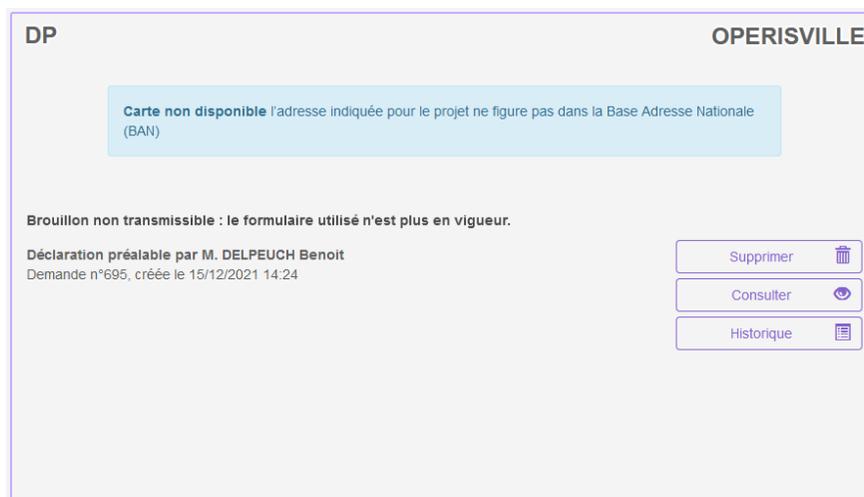


RECREER UN DOSSIER A PARTIR D'UN BROUILLON OBSOLETE

Les Cerfas évoluent et font l'objet de mises à jour par les services de l'Etat. Une actualisation est alors opérée sur le *Guichet Numérique*, ce qui engendre que les demandes non encore transmises sont identifiées comme obsolètes et ne peuvent plus être transmises car les attentes de renseignements ont évoluées.

Incidence de la mise en place des nouveaux Cerfas

Dans l'interface des demandes du GNAU SVES, la vignette du dossier créé et non transmis avec un formulaire Cerfa de version précédente apparait avec le bandeau d'information : « Brouillon non transmissible : le formulaire utilisé n'est plus en vigueur. »



Ces dossiers ayant été complétés sur un ancien cerfa, et le cerfa actualisé étant disponible dans GNAU, la transmission de celui-ci n'est plus permise. Le demandeur est invité à créer une demande avec le nouveau Cerfa et de saisir directement ou le cas échéant d'importer l'export du brouillon préalablement réalisé. La démarche d'export est décrite ci-après.

Interaction avec les brouillons obsolètes

Le demandeur peut toujours interagir avec ce dossier avec les boutons

1- Consulter  pour exporter

Le bouton consulter permet de rouvrir le dossier non transmis (affichage du Cerfa et des pièces initialement saisis ou ajoutés). Cet accès permet en particulier au demandeur de récupérer le brouillon de sa déclaration grâce au bouton Exporter le dossier. L'export permet d'extraire du guichet dans un dossier compressé (au format .zip) le Cerfa et les fichiers (pièces) du dossier obsolète par la sélection.



Cerfa et des pièces initialement saisis ou ajoutés). déclaration grâce au bouton Exporter le dossier. .zip) le Cerfa et les fichiers (pièces) du dossier

Exporter le dossier

Formulaire

Fichiers

Exporter **Fermer**

En réalisant l'export du dossier brouillon, le demandeur peut ainsi recueillir sur son poste les éléments qu'il a déjà constitués pour son dossier.

2- Historique 

Le bouton Historique est utile lorsqu'un dossier a été accordé et qu'un formulaire lié a été initié avec la version de Cerfa précédent sans avoir été transmis (Modificatif, DOC, DAACT). Cela permet d'accéder à l'ensemble de l'historique de la vie du dossier initial et suivants. Dans le cadre du brouillon, les renseignements relatifs sont peu nombreux.

3- Supprimer 

Le bouton supprimer pour les dossiers obsolètes est utile pour pouvoir détruire le ou les demandes non transmissibles du fait de l'actualisation du Cerfa publié. Il est bien sur préférable avant de supprimer son dossier périmé de l'exporter dans l'optique de le recréer avec le Cerfa à jour et d'importer les données antérieures.

DÉMARCHE POUR RECONSTITUER UN DOSSIER DANS UN CERFA A JOUR

Nouveau dossier

- a) Ouvrir le dossier qui a « Brouillon non transmissible : le formulaire utilisé n'est plus en vigueur »

Brouillon non transmissible : le formulaire utilisé n'est plus en vigueur.

avec le bouton Consulter

Consulter



- b) Une fois ouvert, utiliser le bouton Exporter le dossier



- c) Dans la fenêtre d'export, sélectionner au minimum Formulaire en cochant la case afférente.

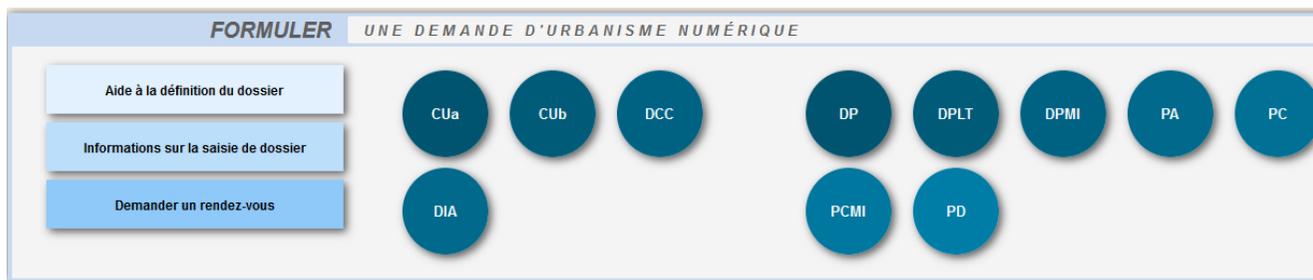
Exporter le dossier

Formulaire

Fichiers

Exporter
Fermer

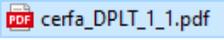
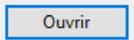
- d) Si nécessaire, dans la fenêtre d'export, sélectionner Fichiers pour obtenir dans l'export les fichiers qui ont été associés à des pièces et sauvegarder l'export dans un emplacement connu pour pouvoir l'atteindre facilement.
- e) Décompresser le fichier obtenu de sorte à disposer d'un accès directe au Cerfa au format .PDF.
- f) Créer un nouveau dossier du même type que le dossier obsolète avec les boutons proposés dans la rubrique Formuler une demande d'urbanisme numérique.



g) Le nouveau dossier ouvert appeler le bouton Importer le dossier  sur la droite.

h) Cliquer sur le bouton radio Import du formulaire, puis le bouton Importer 



i) Dans la fenêtre de navigation des fichiers, atteindre l'emplacement de l'export du Cerfa obsolète réalisé précédemment. Sélectionner le fichier débutant par « cerfa_ »  puis confirmer avec le bouton 

j) Un traitement de répartition des données antérieures est réalisé. Il est recommandé de contrôler l'ensemble des saisies et les cas échéant les compléter dans le nouveau Cerfa (adresses mails notamment du demandeur ou du cadre 2bis).

k) Lorsque le Cerfa importé ne correspond pas au Cerfa créé, un message d'erreur est affiché. Bien vérifier que le n° de Cerfa exporté correspond bien à celui dans lequel celui-ci est importé.

Erreur lors de l'import

Le Cerfa que vous avez sélectionné ne correspond pas au type de demande en cours.

OK

l) Réinsérer les fichiers dans les pièces à joindre à la demande.

Dossier adossé à un existant (Modificatif, DOC, DAACT)

La démarche est équivalente, le formulaire de type Modificatif, DOC ou DAACT adossé au dossier initial est accessible avec le bouton Consulter

 . Il est alors exportable avec le bouton Exporter le dossier, puis supprimable (uniquement le formulaire en cours non transmis) pour ensuite le recréer avec sa version à jour puis importer les données exporté depuis le brouillon.



Two screenshots of the Operis interface showing draft forms for 'PCMI' and 'DP'. Each screenshot includes a map of Operisville, a warning message 'Brouillon non transmissible : le formulaire utilisé n'est plus en vigueur.', and a list of actions: Supprimer, Consulter, and Historique.

PCMI
 Brouillon non transmissible : le formulaire utilisé n'est plus en vigueur.
 PC 99999 22 A0017 **DOC**
 Déclaration d'ouverture de chantier par M. DELPEUCH Benoit
 1 rue du Chemin Vert 99999 OperisVille
 Construction d'une maison avec un garage dans la verticalité du bâti.
 Demande n°736, créée le 22/03/2022 07:55

DP
 Brouillon non transmissible : le formulaire utilisé n'est plus en vigueur.
 DP 99999 22 A0013 **DAACT**
 Déclaration de l'achèvement des travaux par M. DELPEUCH Benoit
 1 rue du chemin Blanc 99999 OperisVille
 Installation d'une clôture en bois
 Demande n°734, créée le 22/03/2022 07:52



A screenshot of the Operis interface showing a draft form for 'PC'. It includes a map of Operisville, a warning message 'Brouillon non transmissible : le formulaire utilisé n'est plus en vigueur.', and a list of actions: Supprimer, Consulter, and Historique.

PC
 Brouillon non transmissible : le formulaire utilisé n'est plus en vigueur.
 PC 99999 22 A0018 **MODIF**
 Modificatif par OPERIS SAS (DELPEUCH Benoit)
 1 rue du Chemin Vert 99999 OperisVille
 Construction d'un immeuble d'habitations avec commerces en RDC
 Demande n°737, créée le 22/03/2022 07:56

L'utilisation du bouton Supprimer, ne supprime que le formulaire obsolète qui était en brouillon et non transmis à la commune.

Suppression

Voulez-vous supprimer la demande complémentaire ?

La suppression du formulaire en brouillon obsolète de DOC, de DAACT ou Modificatif, permet de revenir à la vignette et propose, selon les cas et les formulaires, les boutons d'ajout de déclaration (DOC, DAACT, MODIFICATIF) sur le dossier autorisé. Une actualisation de la page du GNAU est peut être nécessaire.



PCMI

OPERISVILLE

Votre dossier est accordé. (Favorable)
Vous êtes invités à transmettre le document d'ouverture de chantier avant le 22/03/2025.

PC 99999 22 A0017
Demande de permis de construire Maison Individuelle par M. DELPEUCH Benoit
1 rue du Chemin Vert 99999 OperisVille
Construction d'une maison avec un garage dans la verticalité du bâti.
Demande n°736, créée le 22/03/2022 07:55

Consulter
Historique
DOC
MODIFICATIF
DAACT

Sélectionner le formulaire adapté à la demande complémentaire précédemment exportée en format compressé puis importer le cerfa préalablement décompressé. Le cas échéant réinsérer les fichiers des pièces. La demande pourra alors être transmise.